



# AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE MÉLANIE

Une salle MÉLANIE est une salle d'audition adaptée à un public d'enfants âgés entre **2 et 10 ans**. Cela implique que ce lieu soit suffisamment confortable pour que le mineur s'y sente en sécurité physique et psychique.

## 1. Aménagement de la salle MÉLANIE

La situation de la salle MÉLANIE doit permettre de garantir la confidentialité de l'entretien et être située à l'écart des flux afin de ne pas entendre les bruits environnants. Le matériel à disposition et les aménagements permettent la communication avec des observateurs externes, présents dans une salle attenante :

- ▶ Glace sans tain en verre feuilletté de sécurité ;
- ▶ Outils permettant d'établir un moyen de communication discret entre l'enquêteur et la ou les personnes présentes dans la pièce attenante (ex: oreillettes bluetooth ou casques)<sup>1</sup> ;
- ▶ Kit d'enregistrement audio-vidéo<sup>2</sup> constitué d'un ordinateur portable, de câbles, d'un micro et d'une caméra orientable à distance qui permet la déportation d'images et de son en temps réel dans une salle contiguë.

À l'intérieur, les aménagements doivent favoriser la mise en confiance et la concentration du mineur :

- ▶ Pièce de taille moyenne (entre 10 m<sup>2</sup> et 13 m<sup>2</sup>) ;
- ▶ Luminosité moyenne ;
- ▶ Murs nus ou décoration sobre (motif floral/paysage) et propres, dans des tons neutres ou pastels.

## 2. Mobilier de la salle MÉLANIE

Le mobilier doit être à la hauteur d'enfant, mais il doit aussi garantir le confort de l'enquêteur et permettre à l'ensemble des adultes, y compris ceux présents dans la salle attenante, d'observer le mineur.

Pour que ce dernier se sente sécurisé, il est recommandé de placer l'espace d'audition dans un angle de la salle, à proximité d'un mur, au lieu de le positionner au centre de la pièce :

- ▶ 2 chaises de couleur sans accoudoirs ;
- ▶ Table en verre pour observer les mouvements du mineur ;
- ▶ Petit canapé et tapis ;
- ▶ Armoire non accessible à l'enfant, contenant des jouets ou du matériel pour l'enquêteur ;
- ▶ Un lampadaire ;
- ▶ Une pendule murale.

## 3. Éléments à disposition du mineur dans la salle MÉLANIE

La mise à disposition de jouets ou d'objets de médiation dans la salle d'audition risque de détourner l'attention du mineur, de biaiser son discours et/ou de perdre le fil de l'audition.

Il est donc préférable avant d'utiliser un objet pour communiquer, de ne laisser à la vue du mineur que :

- ▶ Feuilles blanches ;
- ▶ Crayons de couleurs ou feutres.

Il peut être utile d'ajouter des objets pour les mineurs présentant des troubles cognitifs (comme des troubles du spectre autistique et/ou de l'attention/hyperactivité) :

- ▶ Des pictogrammes (exemple joint en annexe) ;
- ▶ Des objets ayant une fonction anxiolytique et facilitant la concentration comme des fidgets<sup>3</sup> (objets qui se malaxent, se triturent et procurent un bien-être tactile) ;
- ▶ Un timer.

Durant l'audition, si la description précise de certaines parties du corps est indispensable, l'utilisation du dessin ou la désignation des parties du mineur sur son propre corps sont à favoriser. Les schémas corporels constituent un substitut plus pertinent aux poupées non sexuées<sup>4</sup> dont l'utilisation risque de détourner l'attention du mineur et de biaiser son discours.

<sup>1</sup> Réf constructeur Vidéo Synergie : CEECOACH2 – Prix unitaire 318€ /TTC.

<sup>2</sup> Réf UGAP : 3 171 982 : 1 Kit complet Salle MPF - Audition des mineurs victimes Vidéo synergie Terme échu -Ref Constr : VIDEO SYNERGIE

<sup>3</sup> Le site <https://www.hoptoys.fr/> propose de tels produits

<sup>4</sup> Elles ne sont pas adaptées à tous les âges